

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2016

---

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4203)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par

M. Viala, M. Daubresse, M. Abad, M. Mariani, Mme Poletti, M. Bouchet, M. Lett et M. Luca

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 2, après le mot :

« moment »,

supprimer les mots :

« et de façon inopinée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le caractère inopiné ne se justifie absolument pas s'agissant de structures dont le fonctionnement est assimilable à celui de toute entreprise. Une telle pratique peut créer un sentiment de suspicion auprès des salariés.